

**La sécurité sociale
est-elle soutenable
ou non?**

Pour répondre :

D'abord il faut établir
quelques méthodes

Méthode 1

Acceptons le mélange / promiscuité entre l'État et la sécurité sociale

(même si quelques uns d'entre nous posent des réticences sur ce méthode, pour le moment c'est plus pratique)

Méthode 2

(norme comptable européenne)

Acceptons la norme officielle de division comptable des fonctions de l'État :

1. Fonctions souveraines

(parlement, diplomatie, etc.)

2. Fonctions sociales

(santé, éducation, habitation, etc.)

3. Fonctions économiques

(appui aux activités économiques, aux entreprises, etc.)

4. Fonctions financières et autres

(notamment le service de la dette publique)

**Fonctions
primaires
de l'État**

Méthode 3

(pour calculer les revenus de l'État)

Acceptons un calcul des revenus de l'État basé seulement sur les impôts directes et indirectes principales et appelons-le dorénavant «collecte combiné» :

+ IR (impôts directes sur les revenus)

[= impôts directs sur les revenus des personnes singulières et les collectives (entreprises)]

+ TVA

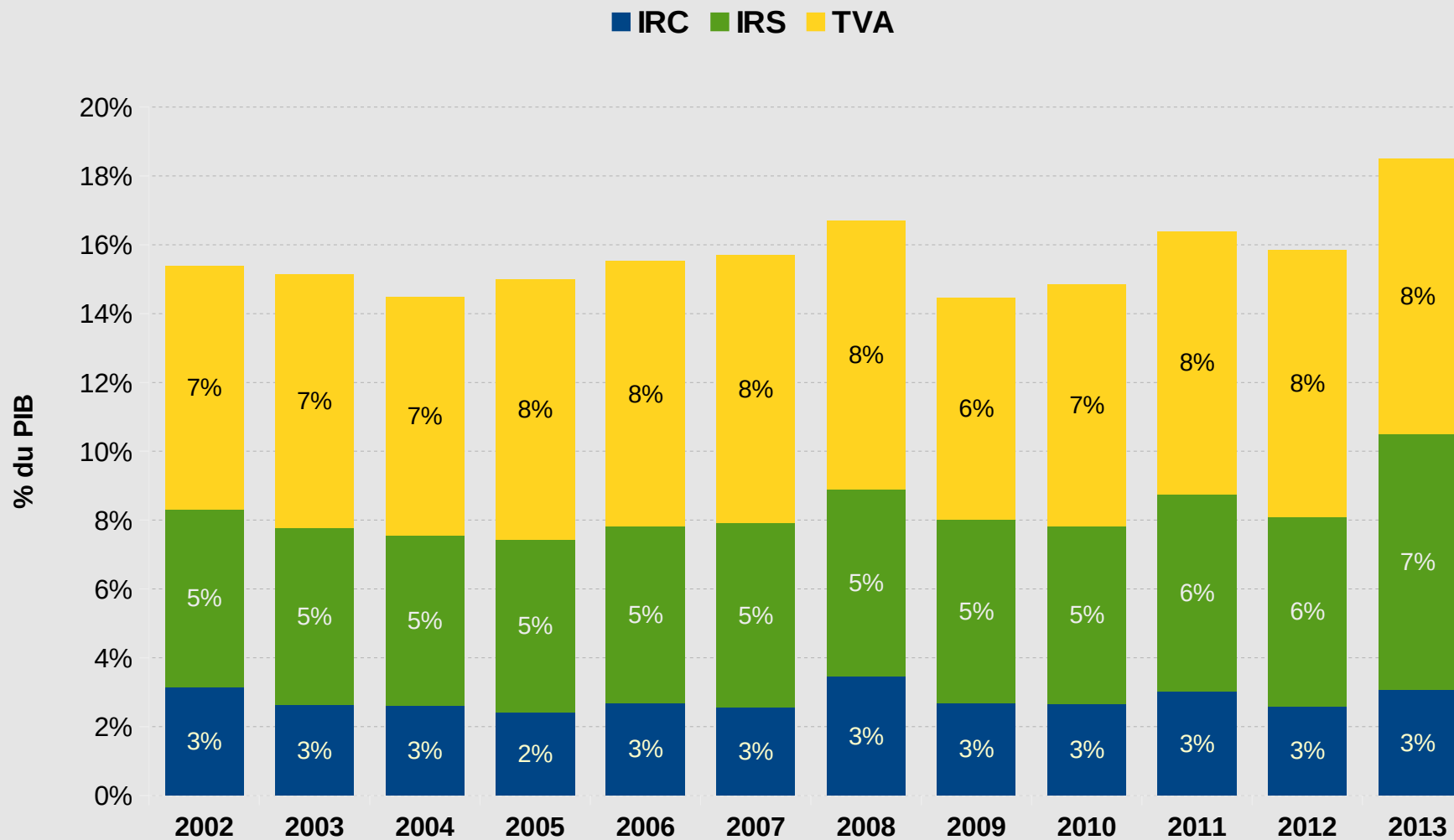
[= impôt indirect sur la consommation des produits]

+ cotisations sociales

[versés du salaire et du patron]

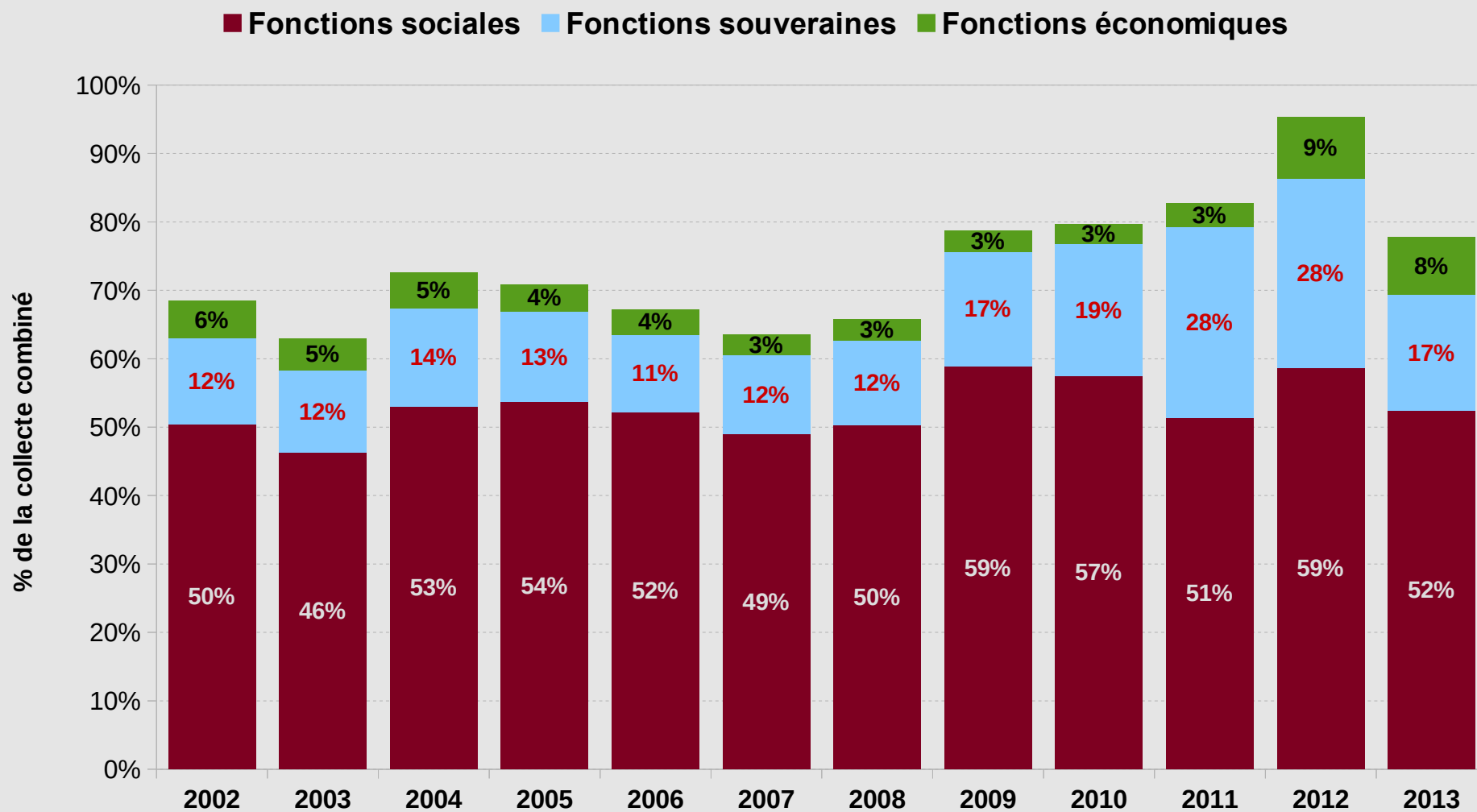
= collecte combiné

Recettes fiscales : TVA+IRS+IRC Portugal. 2002-2013



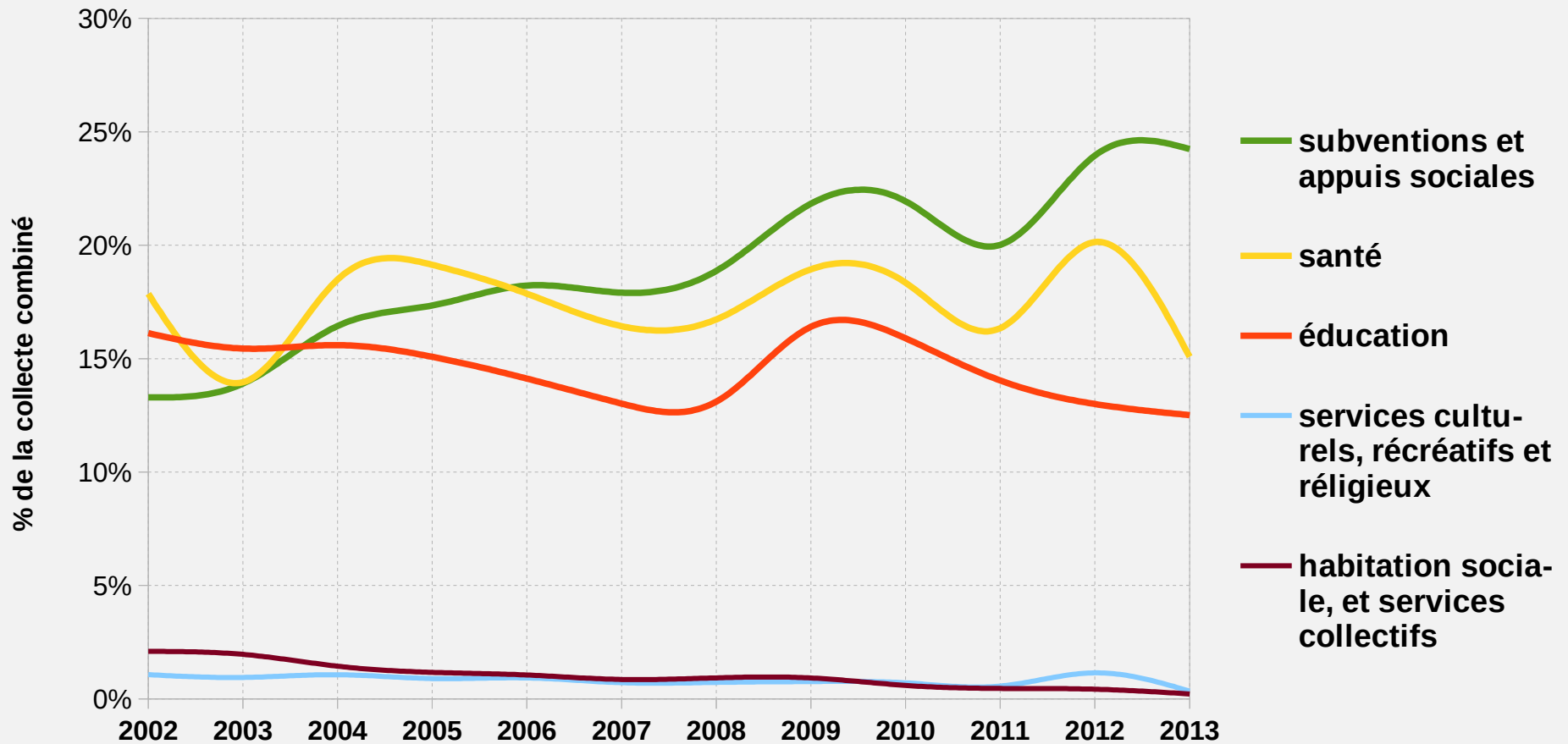
Source primaire : Compte générale de l'état

Dépenses publiques avec les fonctions primaires de l'État. Portugal. 2002-2013



Source primaire : Compte générale de l'état

Composition des dépenses publiques avec les fonctions sociales. Portugal. 2002-2013



Source primaire : Compte générale de l'état

À suivre...

Pour continuer cette analyse, il faudrait décomposer les grands indicateurs sur les fonctions sociales de l'État qu'on vient de voir,

et vérifier qu'une part importante du salaire indirect est renvoyé au capital, et non aux travail, sous la forme de :

- Subventions aux entreprises pour payer les salaires (dite «création des postes de travail», «stages rémunérés», etc.)
- Subventions aux hôpitaux qui viennent d'être privatisés depuis 2008
- Acquisition de titres de la dette publique et des actions des entreprise privés avec l'argent des fonds de pension
- Etc.